ITALIE: Rapport économique | actualisation janvier 2022

Executive summary 2
0. Avant-propos 3
1. Situation économique: vue d'ensemble 3
1.1. Faire de nécessité vertu: l'Italie face à la COVID-19 3
1.2. Le facteur "D" et un futur incertain 4
1.3. Impact de la COVID-19 sur l'économie italienne 5
1.4. Le PNRR, un possible tournant dans le destin du pays 6
1.5. Des défis historiques et une chance unique 7
2. Accords internationaux et régionaux 8
2.1. Politique, priorités du pays 8
2.2. Perspectives pour la Suisse 9
2.2.1. Accords commerciaux 9
2.2.2. Accords fiscaux et financiers 9
2.2.3. Politiques sectorielles 10
3. Commerce extérieur 11
3.1. Évolution et perspectives générales 11
3.2. Commerce de marchandises 11
3.3. Commerce des services 12
3.4. Commerce bilatéral 13
3.4.1. Commerce bilatéral de marchandises 13
3.4.2. Commerce bilatéral de services 13
3.4.3. Relations transfrontalières et marché du travail 14
4. Investissements directs 15
4.1. Évolution et perspectives générales 15
4.2. Investissements bilatéraux 15
5. Promotion commerciale et économique 16
5.1. Instruments de la promotion économique extérieure 16
5.2. Intérêt pour la Suisse comme destination touristique et lieu d'étude 17
5.3. Intérêt pour la Suisse comme lieu d'investissement 17
5.4. Intérêt pour la place financière suisse 17
ANNEXE 1 18
ANNEXE 2 19
ANNEXE 3 20
ANNEXE 4 21
ANNEXE 5 22
ANNEXE 6 23
ANNEXE 7 24

Executive summary

Conséquence immédiate de la pandémie, l'État italien, contraint depuis un quart de siècle à limiter ses ambitions du fait du poids de sa dette, dispose finalement de nouveaux moyens d'investir pour lutter contre ses fragilités structurelles, grâce notamment aux **222 milliards** d'euros de fonds liés au **Plan national de relance et résilience** (dont 191 milliards de fonds européens). Le PNRR constitue une opportunité de taille afin de soigner les **défis chroniques** dont l'économie italienne souffre depuis longtemps: la complexité bureaucratique, l'inefficience du secteur judiciaire, les quasi-monopoles sectoriels des anciennes régies publiques, le coût élevé du travail ainsi qu'une fiscalité complexe et parfois peu équilibrée.

Dans ce contexte, conscient de l'ampleur de la tâche, le **Chef du gouvernement Mario Draghi** – qui a remplacé Giuseppe Conte en février 2021 – a misé, dans la mesure du possible, sur la compétence dans le choix de ses ministres, notamment en ce qui concerne les quatre dicastères (économie et finances, transition écologique, infrastructures et durabilité, innovation et transition digitale) qui suivent de près l'utilisation des fonds européens et la mise en œuvre des réformes nécessaires (administration, justice, fiscalité).

Mario Draghi a été nommé à la tête du Conseil des ministres pour surmonter les deux principaux défis urgents auxquels l'Italie devait faire face: la **crise sanitaire** et la crise **économique**. Après avoir éprouvé les difficultés socio-économiques liées à un confinement strict lors de la première vague, le pays ne pouvait pas se permettre ni une recrudescence des contagions, ni une brusque interruption de la reprise économique, qui aurait eu aussi des effets sociaux désastreux. L'exécutif a donc misé sur **la vaccination et l'utilisation du pass sanitaire** (*green pass*) comme condition pour le retour à une situation de quasi-normalité. Le *green pass* a donc été progressivement étendu à plusieurs domaines de la vie quotidienne des Italiens (travail, loisirs, voyages, etc.). À l'heure actuelle – janvier 2022 – le **succès de la campagne de vaccination est indéniable**: le 80% de la population (presque 90% parmi les personnes ayant plus de 12 ans) est vaccinée, ce qui permet de faire face avec une certaine sérénité à la recrudescence des contagions.

Là où ses prédécesseurs avaient pour mission première de contrôler les déficits et rassurer les investisseurs, Draghi doit gagner le défi contraire: **dépenser de la façon la plus efficace** qui soit les milliards d'euros affectés à l'Italie et saisir cette opportunité pour moderniser le pays. Les **premiers indices** en ce sens sont prometteurs: la **réforme de la justice civile et pénale**, dont la lenteur est l'un des gros problèmes de l'État, a ainsi été approuvée en septembre 2021, ainsi qu'une réforme du fisc qui simplifie et harmonise les barèmes d'imposition. Fin décembre 2021, le parlement italien a en outre adopté la première **loi de finances** de la coalition hétéroclite dirigée par Draghi, qui prévoit des mesures concrètes afin de soutenir l'économie et réduire la pression fiscale sur les familles et les entreprises. La croissance économique supérieure aux attentes en 2021 (+6%) aura donc permis de dégager des marges de manœuvre prometteuses pour 2022.

En ce sens, les prochains mois seront riches en moments forts pour un pays qui a retrouvé le **goût de l'avenir** (selon la formule employée par Draghi même): notamment l'**élection du Président de la République** fin janvier 2022 et toutes les conséquences politiques qui en suivent.

Pour ce qui tient à la **relation bilatérale**, les chiffres relatifs à la deuxième moitié de l'année 2021 font état d'une situation **stable et solide**, ultérieurement renforcée par la bonne collaboration pendant la pandémie. L'Italie reste **le troisième partenaire commercial** de la Suisse, avec un **solde commercial** favorable à l'Italie désormais constant. L'importance des **relations transfrontalières** est également à relever: environ 40% du commerce entre la Suisse et Italie se réalise avec les régions italiennes proches de la frontière, principalement la Lombardie.

Au-delà des indicateurs économiques, il convient de souligner que l'entente entre les deux pays s'est traduite dans la **signature de huit accords bilatéraux pendant les deux dernières années** (y compris celui – fort attendu – sur l'imposition des travailleurs frontaliers), qui ont permis de régler un nombre considérable de facteurs irritants et entraves techniques au commerce.

0. Avant-propos

Cette mise à jour prend en compte la période allant de juin 2021 jusqu'en janvier 2022. Au vu des incertitudes liées à la pandémie, les perspectives présentées dans ce rapport doivent être traitées avec la prudence qui s'impose.

1. Situation économique: vue d'ensemble

1.1. Faire de nécessité vertu: l'Italie face à la COVID-19

La crise liée à la diffusion de la COVID-19 a frappé de manière importante l'Italie, **premier foyer européen de la pandémie**: depuis février 2020, on recense 140'000 victimes (état: janvier 2022). Dans ce contexte, la Lombardie, poumon économique de la péninsule, a été la région la plus touchée du pays, qui a lourdement frappé aussi d'autres régions du **nord-est**, notamment le Piémont, l'Émilie-Romagne et la Vénétie. Cette situation – ainsi que le *lockdown* et l'ensemble des mesures de protection – a évidemment eu un impact considérable sur l'activité économique du pays, du moment que les trois régions susmentionnées contribuent ensemble au 40% (moyenne des dernières années) du PIB italien.

L'exécutif s'est donc vu contraint à décréter la **division du pays en quatre aire chromatiques** sur la base de la situation épidémiologique régionale: à chaque zone (blanche, jaune, orange, rouge) correspondent des prescriptions de sécurité et des limitations spécifiques. Cette méthode a eu l'avantage de limiter les polémiques, en fondant les restrictions sur une base objective, et d'éviter la congestion du système hospitalier. Les interventions ont en même temps aiguisé les **tensions entre l'État central et les régions**, ainsi que celles entre les partisans de la souplesse et les tenants de la rigueur. En outre, le résultat de l'exercice a souvent été un dispositif législatif d'une invraisemblable **complexité bureaucratique et interprétative**, reflet de l'approche souvent légaliste italienne et de la difficulté des négociations entre le grand nombre d'acteurs étatiques à la fois au niveau central et régional, d'ailleurs souvent d'appartenances politiques différentes.

En février 2021, l'ancien président de la Banque centrale européenne **Mario Draghi** a été nommé à la tête du Conseil des ministres pour surmonter les deux principaux défis urgents auxquels l'Italie devait faire face: la crise sanitaire et la crise économique.

Après avoir éprouvé les difficultés socio-économiques liées à un confinement strict lors de la première vague, il était désormais clair que le pays ne pouvait pas se permettre ni une recrudescence des contagions, ni une brusque interruption de la reprise économique (qui aurait eu aussi des effets sociaux désastreux), ni une rentrée scolaire nouvellement caractérisée par l'enseignement à distance. L'exécutif a donc misé sur **la vaccination et l'utilisation du pass sanitaire** (*green pass*) comme condition pour le retour à une situation de quasi-normalité.

L'approche choisie, après une première phase caractérisée par les efforts d'apaisement des craintes habituelles liées au vaccin, est celle d'un système bonus / malus: les vaccinés – ou les personnes munies d'un test négatif, même si cette solution n'est de loin pas pratique sur le long terme – peuvent de facto vivre une vie normale, sans limitations ou presque (le port du masque reste obligatoire dans plusieurs endroits et situations). Par contre, les non vaccinés par conviction sont fortement limités dans plusieurs aspects de leur vie sociale et professionnelle, en considération du fait que les tests de dépistage sont payants (le gouvernement n'a pas souhaité proposer en guise de compensation la gratuité des tests, bien qu'il ait accepté de les subventionner partiellement) et que le test négatif ne suffit plus pour plusieurs activités.

Concrètement, Draghi a misé sur l'intensification de la **campagne de vaccination**. À cette fin, il a rapidement congédié le commissaire extraordinaire nommé par son prédécesseur pour coordonner l'effort de lutte contre la Covid-19, le très controversé Domenico Arcuri (critiqué en raison de son manque d'expérience, de la planification lacunaire des ressources, des problèmes d'approvisionnement, etc.), pour le remplacer par un militaire, le général Francesco Paolo Figliuolo, dont le profil correspondait mieux au défi logistique que représente la campagne vaccinale. Les résultats lui ont donné raison: à titre d'exemple, si 3% des septuagénaires étaient immunisés au début de son mandat, ils étaient désormais 80% à peine 100 jours plus tard, grâce à la mise en place de plans rigoureux de distribution et inoculation des vaccins à travers le territoire national, plans qui manquaient auparavant. De plus, l'envolée du taux de personnes vaccinées pour chaque classe d'âge a permis aux autorités de procéder à la réouverture progressive des activités économiques déjà en avril et mai 2021. À l'heure actuelle, le **succès de la campagne de vaccination est indéniable**: le 80% de la population (90% parmi les personnes ayant plus de 12 ans) a été vaccinée.

Dans l'espace de quelques semaines, le *green pass* a donc été progressivement étendu à plusieurs domaines de la vie quotidienne des Italiens (restaurant, voyages, etc.), jusqu'à la décision de rendre le sauf-conduit obligatoire à partir du 15 octobre 2021 pour tous les travailleurs (secteur public, privé, ainsi que les indépendants): cette mesure intéresse 23 millions de personnes. En cas de non-respect ou absence de contrôles, des sanctions sont prévues tant pour le travailleur (suspension et interruption du versement du salaire) que pour l'employeur. De plus, en avril 2021 la vaccination a été rendue obligatoire pour les opérateurs sanitaires (d'autres catégories professionnels ont suivi).

L'Italie étant caractérisée par une culture institutionnelle d'inspiration étatique, où les institutions publiques jouent un rôle important dans la vie sanitaire de la population (ex. Service sanitaire national), les résistances face à une approche vaccinale rigoureuse ont été surmontées plutôt rapidement, comme le témoignent – d'après les sondages – les hauts taux de soutien à l'obligation vaccinale (et à l'actuel gouvernement).

Fidèle à sa stratégie, en **janvier 2022** le gouvernement italien a décidé une nouvelle fois de serrer la vis, afin de contrer la nouvelle flambée des cas de Covid-19 liée à la vague Omicron. L'exécutif a donc adopté un décret qui institue l'**obligation vaccinale pour toute personne âgée de plus de 50 ans résidant sur le territoire italien**. L'objectif est d'agir en particulier sur les classes d'âge le plus à risque et réduire ainsi la pression sur les hôpitaux (27 millions d'Italiens ont plus de 50 ans, soit près d'un habitant sur deux). Le nouveau décret a également pour objectif de serrer l'étau sur les personnes encore non vaccinées (environ 2.3 millions parmi les over 50). Ce choix de durcir encore la politique vaccinale a été jugé nécessaire aussi au vu fait que les personnes non vaccinées représentent deux tiers des patients des services de réanimation du pays.

L'Italie a par ailleurs joué un rôle important aussi au niveau européen, en influençant l'approche de l'UE en matière de vaccins et certifications COVID. Déjà au mois de mai 2021, dans l'attente du dispositif européen alors encore en phase de négociation à Bruxelles, les voyageurs se rendant en Italie devaient être munis d'un *green pass* leur permettant d'entrer sur le territoire. Cette approche n'étonne pas, si l'on tient compte du poids du tourisme (13% du PIB italien) et de la nécessité de réglementer un secteur fortement touché par les conséquences économiques de la COVID (-60% de touristes étrangers en 2020 en Italie, revenus passés de 44 à 17 milliards).

Le bon déroulement de la campagne vaccinale a d'ailleurs permis à l'Italie de récolter plusieurs attestations d'estime au niveau international, par exemple à l'occasion de la rencontre des ministres de la santé, réunis début septembre 2021 à l'occasion du G20.

1.2. Le facteur "D" et un futur incertain

Appelé par le président de la République à former le nouveau gouvernement de l'Italie, le **Président du Conseil des ministres Mario Draghi** et son gouvernement se sont installés le 14 février 2021. D'ancien Directeur général du Trésor (1991-2001) à Président de la BCE (2011-2019), en passant par le poste de gouverneur de la Banque d'Italie (2006- 2011), Mario Draghi a su démontrer sa compétence alliant technicité et stratégie.

Conscient de l'ampleur de la tâche, Draghi a **misé sur la compétence** lors du choix de ses ministres. Les quatre ministères qui ont le plus d'influence sur les conditions d'obtention et la destination des fonds européens ont notamment été assignés à des techniciens et hommes de confiance du président du conseil:

- L'ancien manager de Vodafone Vittorio Colao est responsable de l'innovation technologique et de la transition digitale
- Le président de l'Institut Italien de la Technologie Roberto Cingolani est en charge la transition écologique
- Daniele Franco, qui a fait l'essentiel de sa carrière à la Banque d'Italie, dirige le Ministère de l'économie et des finances
- Enrico Giovannini, professeur universitaire et président du think tank "Alleanza Italiana per lo Sviluppo Sostenibile", gère le Ministère de l'infrastructure et mobilité durables.

Draghi – totalement absent des réseaux sociaux – a opté pour une **communication sobre et basée sur les faits**, ce qui qui constitue une rupture avec les habitudes du personnel politique italien, notamment son prédécesseur Giuseppe Conte. Parallèlement, Mario Draghi a également réussi à **centraliser de nouveau les processus de décision**, mettant un terme à la cacophonie qui s'était imposée entre les régions.

Mario Draghi a été nommé pour surmonter les deux principaux défis auxquels l'Italie doit faire face: la **crise sanitaire** et la **crise économique**. À ce stade, la situation du point de vue de la pandémie semble avoir été plutôt bien maîtrisée, du moins pour le moment. Pour ce qui tient à la relance économique, Draghi a réussi à soumettre un plan de relance crédible à la Commission européenne, notamment grâce à sa capacité de souder

la classe politique italienne derrière sa stratégie. L'Italie vient d'ailleurs d'être consacrée "pays de l'année 2021" par le magazine britannique *The Economist*.

Les Italiens n'ont pas l'habitude de voir leurs Présidents du Conseil rester longtemps en poste, d'où la question de savoir si Mario Draghi restera jusqu'en 2023, fin naturelle de la législature. Aux difficultés d'un gouvernement d'unité nationale s'ajoute en outre l'approche d'une échéance institutionnelle importante: l'**élection du Président de la République** fin janvier 2022 avec, en prime, le risque d'un changement de gouvernement et d'un retour anticipé aux urnes. Le prochain défi majeur sera donc d'assurer la nécessaire stabilité du pays, tout en veillant à la mise en œuvre conséquente des réformes nécessaires au pays.

1.3. Impact de la COVID-19 sur l'économie italienne

En 2020, le **PIB de l'Italie** a enregistré la plus forte baisse depuis la Seconde guerre mondiale (-9%). Parmi les causes principales, il convient de mentionner la baisse généralisée de l'activité commerciale, des exportations et des mouvements touristiques. À cela s'est ajoutée la réduction de la mobilité et de la consommation ainsi que la diminution des investissements des entreprises, interrompus ou réduits au minimum. L'économie italienne a davantage souffert en 2020 que la moyenne de l'Union européenne (-6%). L'Italie a d'ailleurs été le premier pays européen qui a imposé un lockdown à cause de la Covid-19. Les pertes ont été conséquentes notamment dans le tourisme (**-60% de touristes étrangers en 2020**, revenus passés de 44 à 17 milliards), un secteur qui encore en 2019 représentait le 13% du PIB italien.

La récession a toutefois pu être relativement contenue par la **résilience de l'industrie**, tant sur la production – qui a moins reculé que le PIB (-4,6% de novembre 2019 à novembre 2020) – que sur les commandes, en forte hausse (+5% sur la même période). L'évolution de la pandémie et le succès des campagnes de vaccination a conditionné l'intensité de la **reprise économique de l'Italie en 2021**.

L'Institut national des statistiques (Istat) estime en décembre 2021 que le PIB de l'Italie devrait finalement croître de +6.3% en 2021 et +4.7% en 2022. Ces prévisions, révisées à la hausse par rapport aux estimations de juin 2021, reposent sur le **dynamisme du commerce extérieur** et la **reprise de la consommation des ménages** et de l'investissement, surtout dans les secteurs de la construction, des installations, des machines et de la défense. Elles incluent l'impact prévu du PNRR et de la politique budgétaire expansionniste et se basent sur un scénario qui n'intègre pas de novelle restriction majeure aux activités économiques. Aussi l'OCDE prévoit une croissance dynamique en l'Italie sur la période 2021-2023 (+6.3% en 2021, +4.6% en 2022 et +2.6% en 2023).

Fin décembre 2021, le parlement italien a adopté le premier budget de la coalition hétéroclite dirigée par Mario Draghi, qui prévoit des baisses d'impôts de huit milliards d'euros l'an prochain afin de soutenir l'économie et réduire la pression fiscale sur les familles et les entreprises. La **loi de finances 2022** – qui se veut expansive – prévoit notamment des réductions fiscales pour les salariés et retraités aux revenus faibles et moyens. La croissance économique supérieure aux attentes en 2021 a en effet permis de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour 2022.

Au total 32 milliards d'euros ont été consacrés à des mesures visant à relancer l'économie et à soutenir ménages et entreprises, dans un contexte de rebond de la pandémie de coronavirus. Concrètement, l'impôt sur le revenu a été chamboulé en réduisant le nombre de tranches d'imposition de cinq à quatre ainsi que les taux et en augmentant certains abattements fiscaux pour les bas salaires. La réforme fiscale exonère également quelque 835'000 travailleurs indépendants du paiement de l'impôt régional sur les entreprises. De plus, afin d'atténuer la flambée des prix de l'énergie, le gouvernement prévoit au moins 3.8 milliards d'euros en 2022 pour contenir la forte hausse des factures des ménages. Le paiement des factures pourra en outre être étalé sur dix mois.

La loi prévoit également la reconduction de généreux abattements fiscaux pour adapter les habitations à la transition énergétique et une refonte du revenu de citoyenneté, un revenu minimum visant à lutter contre la pauvreté mais qui a fait l'objet d'abus. La sortie progressive d'un système complexe de règles permettant de partir à la retraite à 62 ans[1], seuil relevé temporairement à 64 ans en 2022, figure également parmi les mesures, en attendant une solution négociée avec les syndicats pour 2023.

[1]La loi budgétaire 2022 revient sur une mesure phare du gouvernement Conte I dite "Quota 100" (65 ans + 35 ans de contributions), censée permettre un départ à la retraite plus précoce. Désormais, le quota est dit "102" et retarde de deux ans l'âge de la retraite. En 2023, sous réserve du résultat des négociations avec les partenaires sociaux, l'âge de la retraite devrait être encore repoussé et les conditions durcies pour avoir une retraite à taux plein, le quota 104.

Le déficit public devrait tomber à 5.6% du PIB en 2022, contre 9.4% attendus en 2021 et 9.6% en 2020. La dette publique devrait s'alléger à son tour, avec un ratio de 153.5% du PIB en 2021, contre 159.8% estimé en avril 2021.

1.4. Le PNRR, un possible tournant dans le destin du pays

Le 29 avril 2021, le ministre de l'économie et des finances Daniele Franco a officiellement présenté à la Commission européenne le **Plan national de relance et de résilience (PNRR)**, approuvé quelques jours auparavant par le Parlement italien. Ce passage formel constituait l'aboutissement d'un parcours long et complexe, mené à bien sous la houlette du Président du Conseil des ministres Mario Draghi, appelé à reprendre en main et modifier en profondeur l'ébauche précédente, élaborée par le Gouvernement Conte.

Le **PNRR italien** bénéficie d'un financement mixte, avec une enveloppe d'environ **222 milliards** d'euros sur la **période 2021-2026**. Ce montant est composé de la manière suivante: 191 milliards de fonds européens (dont 69 milliards de subventions[2]) et 31 milliards de fonds publics italiens financés par la dette. À cela s'ajoutent encore 26 milliards d'euros, alloués d'ici 2032 pour la réalisation de certains projets spécifiques et liés au Fonds de développement et de cohésion, ce qui fait monter le total à 248 milliards. Si l'on calcule également des ressources provenant de l'initiative REACT-EU ("*Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe*"), qui s'élèvent à 13 milliards supplémentaires, les fonds totaux auxquels l'Italie aura accès pour ces projets approchent les 261 milliards. L'État italien, contraint depuis un quart de siècle à limiter ses ambitions du fait du poids de sa dette, disposera enfin des moyens d'investir pour lutter contre ses fragilités structurelles, notamment par le biais des réformes et des investissements.

Lors de la présentation du PNRR devant le Parlement national, Draghi a en effet souligné la portée historique du chantier qui vient de commencer: "*Le PNRR n'est pas seulement un ensemble de projets, de chiffres, d'échéances et d'objectifs. Dans tous ces programmes, il y a aussi le **destin du pays***".

Concrètement, le plan est organisé autour des **trois principaux axes stratégiques** européens (numérique et innovation; transition écologique; inclusion sociale) et se déroule sur **six missions**: (**1**) Numérisation, innovation, compétitivité et culture (50 milliards), (**2**) Révolution verte et transition écologique (70 milliards), au sein duquel la priorité est donnée à la transition énergétique et à l'efficacité énergétique des bâtiments. La mission (**3**) Infrastructures pour une mobilité durable (32 milliards) est centrée sur le réseau ferroviaire et la sécurité routière, tandis que la mission (**4**) Éducation et recherche (32 milliards) se concentre sur la formation et l'offre éducative pour la petite enfance ainsi que sur le soutien à la recherche privée. Viennent ensuite les missions (**5**) Inclusion et cohésion (30 milliards) et (**6**) Santé (20 milliards).

Dans ce plan, environ 82 milliards – soit 42% des ressources – sont destinées au **sud du pays** (notamment pour le développement des trains à grande vitesse), les jeunes et les femmes constituant des priorités transversales à chaque objectif.

Le PNRR s'accompagne en outre de diverses **réformes essentielles** pour moderniser le pays et permettre d'assurer la mise en œuvre du plan, notamment dans les domaines de l'administration, de la justice, de la simplification et de la concurrence.

La **réforme de l'administration** prévoit des mesures pour fluidifier son fonctionnement, renforcer les compétences des collaborateurs par le biais de la formation et accélérer la numérisation des processus. La **réforme de la justice** repose sur la modernisation de la justice civile (résolution des litiges), pénale (révision du système de sanctions et de prescription) et fiscale (procédures de recours simplifiées et plus rapides). A cet égard, une **réforme totale de la fiscalité** fait aussi partie intégrante du plan. La **simplification administrative** passera par celle des normes (marchés publics, environnement, urbanisme, etc.). Dans le domaine de la concurrence, les efforts concerneront notamment la levée des barrières à l'entrée des marchés et la protection des citoyens.

La **gouvernance** repose sur une architecture à trois niveaux, dont le sommet est la présidence du Conseil des ministres. Celle-ci supervise en effet la mise en œuvre des différents projets qui sont contrôlés par la direction du budget du Ministère des finances, tandis que leur réalisation est confiée aux ministères compétents, aux régions ainsi qu'aux différentes administrations locales. Une table ronde permanente est ouverte avec les parties sociales et les associations pour pouvoir échanger les informations relatives au plan de relance. Tous les six mois un rapport doit être soumis au parlement et à la Cour des comptes.

[2]Pour ce qui concerne les prêts, contractés à un taux favorable, il faut considérer la différence avec les intérêts que l'Italie aurait payé en empruntant à son nom. Selon les calculs présentés dans le *Financial Times* par les économistes E. Brancaccio et R. Realfonzo, l'Italie économisera à ce titre, au cours des six prochaines années, au mieux 24 milliards.

Conscient des lenteurs et des possibles résistances de la bureaucratie italienne, Mario Draghi souhaite **conserver la main** pour respecter les échéances qu'il s'est fixé. La présidence du conseil, forte du rôle de supervision sur les projets du ministère des Finances, pourra ainsi placer sous tutelle dans les plus brefs délais les chantiers qui pourraient mettre potentiellement à risque la possibilité de remplir les objectifs intermédiaires et finaux du plan. De plus, en cas d'éventuels désaccords avec les administrations locales, le conseil des ministres aura **le dernier mot**.

Là où ses prédécesseurs avaient pour mission première de rassurer les investisseurs et de contrôler les déficits, Draghi a été choisi pour gérer le défi inverse: dépenser de la façon la plus efficace qui soit les milliards d'euros affectés au pays au titre du plan de relance européen. Après trois décennies de sous-investissement public causé par les cures d'austérité à répétition, l'Italie voit arriver une occasion en or d'inverser la tendance.

Les **premiers indices** en ce sens sont prometteurs: la **réforme de la justice civile et pénale**, dont la lenteur est l'un des gros problèmes du pays, a ainsi été approuvée en septembre 2021. Elle devrait permettre de désengorger peu à peu les tribunaux. De plus, fin 2021 l'Italie a mis en place les premières ébauches de la **réforme fiscale**. Au programme figurent ensuite une réforme de la concurrence et celle du cadastre, visant à régulariser les maisons fantômes qui échappent à l'impôt foncier, minant les ressources fiscales du pays. Le président du conseil ambitionne également d'avancer avec la **réforme des retraites** (cf. chapitre 1.3).

Aussi l'activité législative de l'exécutif entre mi-février et le 31 décembre 2021 témoigne du grand travail réalisé par le gouvernement, bien supérieur à celui des précédents: 357 mesures législatives ont été approuvées pour faire face à l'urgence sanitaire et économique. En outre, le gouvernement Draghi affiche un taux d'adoption des mesures d'exécution (*decreti attuativi*) de 57%, contre 19% pour l'exécutif Conte II et 18% pour Conte I. Le gouvernement actuel a également réduit de 60% (de 679 à 271) l'arriéré des décrets d'application hérité de la législature précédente.

Fin décembre 2021, le Comité de pilotage institué par le gouvernement afin de surveiller la mise en œuvre du PNRR a communiqué au Parlement que les **51 objectifs fixés pour 2021** (correspondant à des fonds européens pour 24 milliards d'euros) ont été atteints. Les mesures mises en œuvre en 2021 concernent notamment la lutte aux inégalités et le soutien aux catégories plus fragiles (ex. *Legge quadro sulla disabilità*; *Fondo per l'imprenditoria femminile; Piano per il sostegno alle persone vulnerabili*), le travail (es. *Piano nazionale nuove competenze*), la santé (ex. réorganisation des structures sanitaires dans le contexte pandémique, avec une augmentation du nombre de lits de soins intensifs et semi-intensifs) ainsi que la justice (ex. la réforme susmentionnée des procédures civiles et pénales) et l'environnement (ex. soutien à la mobilité durable, efficacité énergétique des bâtiments).

Pour 2022, le plan d'action prévoit la mise en œuvre de 102 objectifs, équivalent à 40 milliards de fonds européens.

1.5. Des défis historiques et une chance unique

Draghi connaît l'ampleur de l'urgence. En dépit du rebond enregistré par le produit intérieur brut en 2021 (+6%), essentiellement lié au rattrapage après la récession de 2020 (-9%), les problèmes de l'économie italienne sont **loin d'être résolus** et le pays ne retrouvera vraisemblablement le niveau d'avant la crise qu'en 2023. Les chiffres illustrent la profondeur du problème: si, en 2000, le PIB par habitant de la Péninsule était proche de ceux de la France et de l'Allemagne, il est désormais inférieur de respectivement -15 % et -25%.

Les principales entraves au plein épanouissement de l'immense potentiel économique italien sont aussi bien connues et ont été analysées à maintes reprises: en premier lieu la fragmentation du tissu économique et la complexité bureaucratique, ce qui entraîne un niveau d'investissement insuffisant. De plus, la faible croissance italienne est liée à une **stagnation de la productivité du travail** depuis une vingtaine d'années en comparaison à la dynamique moyenne de la zone euro (notamment pendant la période 2013-2019).

Celle-ci reste faible par rapport à celle des autres pays européens surtout pour ce qui concerne les entreprises de moins de 10 employés. De plus, les entreprises italiennes ont massivement sous-investi depuis le début des années 2000. En vingt ans, le volume de leur **investissement** a progressé de +40% contre +90% dans la plupart des économies performantes de l'UE. Ceci cause une indisponibilité à investir dans l'innovation, qui freine à son tour la productivité et la croissance économique.

Cette **atonie** résulte de certains facteurs, tels que les caractéristiques du tissu d'entreprises (forte prévalence de petites et moyennes entreprises à capital et gouvernance familiale), l'adéquation imparfaite de la formation de la population active aux besoins de l'économie, ainsi que la rigidité excessive du marché du travail, tous ces facteurs menant ainsi à une insuffisance des investissements privés et publics (notamment en R&D et dans les technologies innovantes).

Dans ce contexte, il convient de rappeler l'importante émigration à l'étranger de nombreux jeunes italiens hautement qualifiés ("**fuite des cerveaux**"), faute de débouchés professionnels et perspectives de carrière. Pendant les cinq dernières années, environ 150'000 diplômés ont quitté le pays pour s'installer essentiellement en Europe, dans des marchés où le niveau salarial est plus élevé: il s'agit d'un des taux les plus élèves du continent. À ce phénomène s'ajoute l'incapacité d'attirer de jeunes talents étrangers, ou de mettre en place des systèmes performants d'éducation professionnelle, ce qui entraîne des déséquilibres importants ainsi que la pénurie de travailleurs qualifiés dans plusieurs secteurs (notamment celui de la santé).

De plus, **l'Italie continue de se dépeupler et vieillit**. Elle a perdu 551'000 habitants depuis fin 2014 (pic à 60.8 millions). Le déficit du solde naturel se creuse depuis 2007, et l'émigration n'est pas compensée par l'immigration. L'âge moyen, en augmentation rapide, est de 45,7 ans (+2,3 ans depuis 2010). L'âge médian – le plus élevé de l'UE – est de 43,1 ans, 23% des Italiens ayant 65 ans et plus. Le vieillissement pèsera sur la compétitivité et la soutenabilité des finances publiques.

D'autres facteurs entravent la pleine croissance italienne: des mécanismes de décision complexes, une économie souterraine qui perdure, de fortes disparités socio-économiques territoriales entre le Nord et le Sud, la perfectibilité des services publics et de la justice. À ce propos, le PNRR intervient sur trois des quatre réformes essentielles (fiscalité, justice et administration) pour l'Italie. Le quatrième élément, à savoir la réforme de la loi électorale afin de garantir une meilleure stabilité politique, est musique d'avenir.

À ce stade, le vrai problème du pays est donc moins d'adopter les réformes que de les mettre effectivement en œuvre: en raison d'une administration vieillissante et peu numérisée, une partie des décrets d'application risque de se perde dans les entraves bureaucratiques.

Si la bataille pour l'élection du nouveau chef de l'État ne provoque pas de dommages à sa majorité, le président du conseil pourrait tenir quelques mois de plus. Mais, dans tous les cas, l'actuelle législature arrivera à son terme au premier trimestre de 2023, et, d'ici là, le contexte de campagne électorale provoquera inéluctablement des frictions dans la majorité. Selon plusieurs experts, Draghi peut en tout cas enclencher la mise en mouvement du pays et instaurer de solides bases pour la suite.

2. Accords internationaux et régionaux

2.1. Politique, priorités du pays

L'Italie est membre du G7 (qu'elle a présidé en 2017) et elle fait partie du **G20, qu'elle a présidé avec succès en 2021**. L'Italie également a co-organisé, avec le Royaume-Uni, la **COP26**. Dans ces enceintes, le gouvernement Draghi a orienté les priorités de la politique étrangère italienne vers l'Union européenne, la relation transatlantique et – plus largement – le **multilatéralisme et le libre-échange**.

L'Italie s'engage particulièrement pour la sécurité sanitaire (le sommet mondial sur la santé s'est d'ailleurs tenu à Rome en mai 2021, sous la double présidence de l'Italie à la tête du G20 et de la Commission européenne), le climat, le développement économique et des infrastructures. En même temps, elle se présente en tant que bâtisseuse de ponts dans des contextes délicats, notamment en raison de son rôle dans le bassin méditerranéen. Parmi les autres priorités figurent également la transition environnementale, la mise en œuvre de l'économie circulaire, ainsi que les défis de la "quatrième révolution industrielle" (numérisation, robotisation, intelligence artificielle).

L'Italie est membre de l'OMC, du FMI, de la Banque Mondiale, de l'OCDE, de la Banque des règlements internationaux (BRI) et du *Financial Stability Board* (FSB). Sur le plan régional, le pays est membre fondateur de l'UE, de la Banque européenne pour la reconstruction et le Développement (BERD) et de la Banque européenne d'investissement (BEI). L'Italie a aussi adhéré à l'*Asian Infrastructure Investment Bank* (AIIB).

À noter que – dans la foulée des changements politiques intervenus pendant l'été 2019 – le Conseil des ministres italien a approuvé en septembre 2019 un décret-loi instituant la fusion et le transfert de deux directions générales en charge de la **politique commerciale internationale** et de l'**internationalisation** du ministère du Développement économique à celui des Affaires étrangères. Le changement d'affectation, qui intéresse 150 personnes, est effectif à partir du 1er janvier 2020. Les principales conséquences touchent au transfert de la supervision de l'ICE, de la compétence en matière de promotion du "Made in Italy" ainsi que des prérogatives en matière de politique commerciale internationale.

La priorité des deux gouvernements Conte I et II était accordée à la promotion des exportations, avec des plans pour le soutien à l'étranger du "**Made in Italy**". On peut lire dans cette optique aussi la **signature** – très

controversée – faite par l'Italie en mars 2019 d'un **Memorandum of Understanding** sur la **Belt and Road initiative** menée par Pékin. Ce qui pour la Chine est un succès surtout géopolitique (participation à la BRI d'un pays du G7), pour l'Italie cela visait à assurer un rapport privilégié avec la **Chine** dans le cadre de la promotion de ses échanges commerciaux, bien au-dessous de son plein potentiel et loin des performances allemandes ou françaises. Au niveau économique, la balance commerciale (2019-2020-2021) reste clairement favorable à la Chine (+20 milliards d'euros en 2020 et 2021), qui est le troisième fournisseur de l'Italie et son neuvième client. Malgré les difficultés liées à la pandémie, les relations commerciales ont progressé en 2021: la Chine est actuellement le premier partenaire commercial de l'Italie sur le continent asiatique, tandis que l'Italie est le quatrième partenaire de la Chine au sein de l'Union européenne. L'Italie est d'ailleurs le pays de l'UE qui a signé le plus grand nombre d'accords pour la vente de produits agroalimentaires en Chine.

Cette orientation générale reste incontestée: la promotion du "Made in Italy" figure en effet aussi parmi les **priorités du gouvernement Draghi**, qui a d'ailleurs souligné que le "Made in Italy" ne doit pas se limiter aux secteurs traditionnels de l'exportation italienne, mais devra forcément prendre en compte les secteurs à haute composante technologique, tels que le secteur spatial.

2.2. Perspectives pour la Suisse

2.2.1. Accords commerciaux

Dans le cadre des discussions sur les traités de libre-échange internationaux, la Suisse compte encore sur une **proximité de principe** des positions italiennes. Cette proximité reste toutefois à vérifier dans le cadre des différents dossiers thématiques, par exemple en ce qui concerne les discussions sur le développement de l'OMC.

En ce qui concerne les entraves techniques au commerce bilatéral, l'histoire récente montre une certaine tendance du législateur italien à considérer la Suisse à l'instar de tout autre pays tiers, ne tenant parfois pas dûment compte du dense réseau d'accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE.

Dans ce contexte, il convient toutefois de mentionner la bonne coopération et l'approche pragmatique constatée pendant les deux dernières années, qui a entre autres permis de conclure un accord[3] sur la **simplification des contrôles radiométriques** à l'exportation des produits métalliques, un dossier qui faisait l'objet depuis plusieurs années de discussions entre la Suisse et l'Italie, et qui a un impact positif sur d'importantes chaînes d'approvisionnement.

2.2.2. Accords fiscaux et financiers

Après des années de blocages, une page importante s'est tournée le 23 décembre 2020 à Rome, avec la signature d'un **nouvel accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers**. Le nouvel accord, qui remplacera celui de 1974 actuellement en vigueur, améliorera sensiblement le dispositif actuel d'imposition des frontaliers. Le nouvel accord doit encore être approuvé par les parlements des deux pays avant de pouvoir entrer en vigueur. Début 2022, le texte a été officiellement transmis par le Gouvernement italien au parlement, qui peut ainsi officiellement entamer le processus de ratification.

Concrètement, les **principaux éléments du nouvel accord** prévoient le passage à 80% du taux d'imposition que l'État dans lequel est exercée l'activité professionnelle appliquera à la rémunération des nouveaux frontaliers (à savoir quiconque arrivera sur le marché du travail à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord). Les nouveaux frontaliers seront en outre soumis à l'imposition ordinaire également dans l'État de résidence, qui éliminera la double imposition éventuelle. L'accord prévoit aussi un régime transitoire: quiconque travaille ou a travaillé dans les cantons des Grisons, du Tessin ou du Valais entre le 31 décembre 2018 et la date de l'entrée en vigueur du nouvel accord relèvera du régime transitoire applicable aux "frontaliers actuels", qui resteront soumis à l'imposition en Suisse exclusivement. Jusqu'à fin 2033, la Suisse versera une compensation financière en faveur des communes italiennes limitrophes correspondant à 40% de l'impôt à la source qu'elle perçoit. Passé cette date, elle conservera l'entier des recettes fiscales.

L'accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers fait partie des éléments-clefs de la **feuille de route** concernant la poursuite du dialogue sur les questions financières et fiscales signée en **février 2015** par les ministres des Finances des deux pays. Les autres principaux éléments de cette feuille de route sont le retrait de la Suisse des listes noires établies par l'Italie et la question de l'accès au marché financier italien pour les opérateurs suisses.

[3] Le 18 décembre 2020 la Secrétaire d'État du Département fédéral des affaires étrangères Livia Leu et le Sous-secrétaire d'État Ivan Scalfarotto ont signé un accord sur la simplification du contrôle radiométrique à l'exportation des produits métalliques. Les mesures de radioprotection à la frontière ne seront plus nécessaires lors de l'exportation de produits métalliques depuis la Suisse vers l'Italie.

Pour rappel, la Suisse figure encore sur la **liste noire de 1999** concernant les personnes physiques italiennes, qui prévoit un renversement du fardeau de la preuve en matière de domicile fiscal pour les résidents italiens en Suisse. Cette liste n'a en principe pas d'effets directs sur les entreprises suisses qui veulent investir en Italie. Néanmoins, la Suisse continue à demander son retrait de la liste de 1999, notamment en raison de son importance symbolique, qui détonne par rapport au climat de normalisation des relations fiscales entre les deux pays (cf. échange automatique d'informations) et à l'absence de raisons objectives pour y maintenir le pays. La partie italienne est informée de la position suisse à cet égard et s'est montrée ouverte à dialoguer, afin d'apporter les modifications souhaitées.

Concernant l'**accès au marché pour les fournisseurs de services financiers** (cf. 6.2.1), en 2017 l'Italie a choisi de mettre en œuvre la directive européenne Mifid II de façon restrictive envers les fournisseurs de pays tiers, imposant l'ouverture d'une succursale en Italie aux banques suisses souhaitant offrir leurs services aux particuliers. La volonté suisse de poursuivre les efforts pour l'amélioration de l'accès au marché italien a été réitérée à maintes reprises. À cet effet, il est aussi important que le dialogue entre les **autorités de vigilance** (FINMA d'une part, Consob de l'autre) aboutisse à un accord de coopération en matière d'assistance administrative. Des discussions techniques entre les deux entités sont toujours en cours.

2.2.3. Politiques sectorielles

Transports:

Les relations bilatérales dans le domaine des transports terrestres sont très institutionnalisées, notamment dans le cadre de la *Convention bilatérale concernant la garantie de la capacité des lignes reliant la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes au réseau ferroviaire italien* (1999). Cinq groupes de travail bilatéraux, coordonnés par un **Comité directeur**, se rencontrent ainsi régulièrement et examinent les questions liées aux infrastructures ferroviaires et routières, ainsi qu'à la gestion du trafic. Parallèlement à la mise en fonction du tunnel de base du Gothard en 2016 et de celui du Monte Ceneri en 2020, la Suisse a contribué aux travaux sur le **corridor Rhin-Alpes** au Sud de l'arc alpin.

Depuis fin 2020, les semi-remorques d'une hauteur aux angles de 4 m peuvent être transbordées sur le rail sur l'axe du Lötschberg et celui du Gothard. Afin que le corridor 4 m déploie son efficacité maximale, il fallait que les semi-remorques puissent être acheminées par le rail au-delà des frontières suisses jusqu'aux terminaux situés à l'est et à l'ouest de Milan, ce qui a nécessité des aménagements sur des tronçons en Italie. Les travaux sur la partie italienne de la ligne de Luino ont été partiellement financés par la Suisse car ils présentent un grand intérêt pour celle-ci. Les **options de transfert** sur les deux axes de la NLFA sont ainsi sensiblement renforcées.

Dans ce contexte, il convient également de souligner que la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et la Ministre italienne des transports Paola de Micheli ont signé un **accord sur l'aménagement de la ligne ferroviaire entre le Simplon et Novare** en septembre 2020. L'Italie s'y engage à aménager cette ligne d'ici à 2028 de manière à permettre l'acheminement ferroviaire de semi-remorques de 4 m de hauteur aux angles sans restriction jusqu'aux grands terminaux de transbordement de l'Italie du nord. Cela contribuera à renforcer ultérieurement la politique de transfert, raison pour laquelle la Suisse participera par une somme de 148 millions de francs à cet aménagement. Les fonds sont issus du crédit alloué au titre de l'aménagement des lignes d'accès à la NLFA. Le reste des coûts sera pris en charge par l'Italie. A cet égard, le Plan national de relance et résilience mentionne explicitement l'objectif de renforcer les lignes reliant l'Italie à la Suisse sur l'axe Gênes-Alpes.

Pour qui ce qui tient à la **navigation sur le Lac Majeur**, fin mars 2021 un accord a pu être trouvé – après de longues et difficiles négociations – afin de prolonger pour deux années la collaboration sur le bassin suisse du Lac Majeur. Pour rappel, une convention signée en 1992 par l'Italie et la Suisse règle la navigation sur les deux lacs italo-suisses: elle attribue le service de ligne à une entreprise de navigation suisse pour le lac de Lugano et à une entreprise italienne pour le lac Majeur. Suite à plusieurs développements successifs, la navigation sur le Lac Majeur est à présent assurée par un consortium (*Swiss Italian Navigation Group – Consorzio dei laghi*) réunissant l'entité privée suisse (Società navigazione Lago di Lugano, SNL) et son homologue italienne (Navigazione Lago Maggiore, une unité administrative du Ministère italien des transports). L'objectif de moyen terme est l'amélioration de l'attractivité touristique et la mise en place de bateaux plus écologiques sur le Lac Majeur.

Énergie:

L'Italie demeure le pays importateur le plus important de l'UE (près de 75% de sa consommation d'énergie). L'électricité importée provient surtout de France et de Suisse (premier pays d'importation), tandis que le gaz

naturel arrive d'Algérie, Lybie, Russie et de la Mer du Nord (via la Suisse). L'Italie cherche à réduire sa dépendance vis-à-vis de l'étranger en développant les énergies renouvelables, ainsi qu'en diversifiant ses sources d'approvisionnement. La production d'énergie de sources renouvelables est d'ailleurs supérieure à la moyenne européenne (29% pour une moyenne européenne de 13%). Afin de répondre à ces défis, le pays a adopté en 2020 un "*Piano nazionale per l'Energia e il Clima*" (PNIEC). Les relations italo-suisses dans le domaine de l'énergie se sont intensifiées au cours des dernières années, grâce à l'institutionnalisation du "dialogue annuel" chapeautant la coopération bilatérale dans ce domaine.

Les travaux du gazoduc ***Trans Adriatic Pipeline*** **(TAP)** – censé acheminer le gaz caspien jusqu'aux Pouilles – ont connu passablement de difficultés, notamment en raison de recours et obstacles d'ordre procédural. Suite aux pressions internationales (américaines en particulier), le gouvernement a néanmoins confirmé l'intérêt stratégique du gazoduc et a octroyé en novembre 2019 les autorisations nécessaires pour l'exécution des travaux en haute mer sur le territoire italien. Le TAP est entré en fonction à la fin de l'année 2020.

3. Commerce extérieur

3.1. Évolution et perspectives générales

Après avoir beaucoup souffert depuis la crise de 2008, le commerce extérieur italien[4] avait retrouvé la capacité de valoriser ses produits à l'étranger au cours des dernières années, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Plusieurs années de croissance des **exportations** italiennes de marchandises et services s'en sont suivies.

Dans ce contexte, il est intéressant d'observer que le commerce extérieur italien, bien qu'il ait subi une contraction liée à la COVID, a eu un comportement différent de celui observé pendant la crise financière de 2008. Contrairement à cette époque, en effet, la part de l'Italie dans le commerce mondial des marchandises est restée pratiquement inchangée, ce qui reflète la **compétitivité accrue des entreprises exportatrices italiennes**. Concrètement, la baisse observée des exportations (biens et services), a été de -14%, en ligne avec celle des autres pays européens, mais aggravée par la baisse des services. Celle-ci s'explique avec le fait que l'Italie a subi un sérieux préjudice du fait de la presque complète disparition de la demande touristique.

Les exportations italiennes (huitième pays exportateur au monde en 2020) ont diminué de -10% à 432 milliards, un recul correspondant **environ à la croissance des 2.5 années précédentes**; les importations ont à leur tour diminué de -13% (à 368 milliards) par rapport à 2019. Le **solde commercial** s'est néanmoins amélioré, passant à +63 milliards (contre +57 milliards en 2019). Sur l'année entière 2020, le commerce extérieur italien a donc résisté, mais n'a logiquement pas retrouvé son niveau d'avant-crise (-10% par rapport à 2019).

Selon les dernières données provisoires de décembre 2021, la **croissance des exportations italiennes en 2021** (+19% pendant les dix premiers mois de l'année) – portée surtout par le commerce avec les pays de l'UE – a concerné pratiquement tous les secteurs. La croissance des exportations est liée notamment à l'augmentation des ventes de métaux de base et produits métalliques (+28%), de machines et équipements (+17%), de moyens de transport (+22%) et de produits chimiques (+18%). En revanche, la hausse des importations (+23% pendant la même période) est largement due à l'augmentation des achats de pétrole brut, de gaz naturel, de métaux et de produits chimiques.

Les principaux clients des produits italiens restent stables: Allemagne, France, États-Unis et Suisse (+14% pendant les dix premiers mois de l'année) ; parmi les 4 premiers fournisseurs figurent notamment : Allemagne, Chine, France et Pays-Bas (Suisse: 10ème, +15%).

3.2. Commerce de marchandises

Le continent européen reste à la fois le premier client et le premier fournisseur de l'Italie, avec le 68% des exportations et le 69% des importations en **2021 (janvier-septembre**). Si l'on considère uniquement l'Union européenne, ces pourcentages s'élèvent à 52% (exportations) et 57% (importations). En ce qui concerne les **exportations**, les principaux partenaires commerciaux de l'Italie restent l'Allemagne (13% des exportations totales) la France (10%), les États-Unis (9%), ainsi que **la Suisse** (5%). Il convient également de souligner

[4] Sauf indication différente, les chiffres de ce chapitre proviennent de la banque de données de l'Institut national de statistique italien (https://www.coeweb.istat.it) et de celle la Banque d'Italie (données sur la balance des payements et les échanges de services). Pour ce qui tient au commerce bilatéral, nous nous basons prioritairement sur les données suisses; lorsque cela n'est pas le cas, nous l'indiquons explicitement.

que la **Chine** – malgré une croissance significative des exportations pendant la période janvier-septembre 2021 (+32% par rapport à l'année précédente) – ne représente que le 3% des exportations italiennes.

Pour ce qui tient aux **importations**, le principal fournisseur de l'Italie est de loin l'Allemagne (16% du total,), suivie par la Chine (9%), la France (9%) et les Pays-Bas (6%). Toujours selon les statistiques italiennes, la Suisse est le dixième fournisseur de l'Italie (2%).

Les principales régions exportatrices[5] se situent au **nord de l'Italie**: en premier lieu la Lombardie (100 milliards pour la période janvier-septembre 2021, 26% du total), suivie par l'Émilie-Romagne (53 milliards, 14%), la Vénétie (51 milliards, 13%), le Piémont (36 milliards, 10%) et la Toscane (35 milliards, 10%). Ces régions constituent à elles seules le 74% de la puissance commerciale extérieure italienne. La première région méridionale dans ce classement est la Campanie – avec 10 milliards en exportation (3% du total).

En ce qui concerne la **typologie des biens exportés**, en tête du classement provisoire pour 2021 figurent les médicaments et produits pharmaceutiques, suivis par les machines industrielles, les appareils de précision, les véhicules et les produits d'habillement. Parmi les produits importés, les produits chimiques ont la part du lion, suivis par les véhicules, les médicaments et les produits pharmaceutiques, les métaux précieux et le pétrole brut.

À ce sujet, dans une analyse publiée en mai 2021, la **Banque d'Italie** a souligné qu'environ un tiers des 30 **secteurs italiens qui ont gagné des parts de marché** au cours de la **dernière décennie** appartiennent à l'industrie alimentaire et des boissons. Parmi les autres secteurs porteurs figurent également la maroquinerie, l'habillement et les produits pharmaceutiques. Au contraire, les **industries qui ont perdu des parts de marché** appartiennent principalement au macro-secteur des minéraux, des métaux ainsi que les meubles, de nombreux produits chimiques, le caoutchouc-plastique et divers moyens de transport (ex. composants pour les véhicules à moteur, motocyclettes, matériel roulant ferroviaire). Parmi les **raisons qui ont déterminé le succès** des secteurs susmentionnés, la Banque d'Italie mentionne le meilleur positionnement qualitatif de la production italienne par rapport aux pays concurrents, une participation plus intense aux chaînes de valeur mondiales, ainsi qu'une moindre exposition concurrentielle aux pressions de la Chine et de l'Europe centrale et orientale.

3.3. Commerce des services

En temps normal, le **commerce international des services** se rapproche d'une valeur équivalente à 12% du PIB italien. Il équivaut ainsi, en termes de valeur, à près d'un quart de celui de marchandises. Comme les exportations et les importations de services sont plus ou moins égales, leur solde dans la balance des paiements n'a pas un poids particulièrement significatif. Il s'agit tout de même d'un domaine économique important pour l'Italie, en particulier dans les secteurs du tourisme, de la finance et des transports.

En 2020, le commerce de services a sensiblement diminué en raison de la pandémie. Selon la Banque d'Italie, le pays a exporté 76 milliards de services en 2020, soit une diminution de -36% par rapport à 2019. Les importations de services ont quant à elles diminué de -30%, à 82 milliards. Les exportations de services ont surtout été affectées par l'effondrement du tourisme, en ligne avec la tendance constatée dans les principaux pays concurrents. Les ventes de services de transport ont également diminué, en raison de la contraction des flux de commerce et de passagers. Les ventes de services aux entreprises (recherche et développement) ont également souffert, même si dans une moindre mesure.

Pour ce qui concerne la **tendance générale**, on soulignera que pendant la période 2010-2019 les voyages (39%) ainsi que les services aux entreprises tels que le consulting et le R&D (23%) constituent les deux composantes principales des exportations italiennes de services[6].

Le premier destinataire des exportations de services italiens[7] est l'Allemagne (13.1 milliards en 2019) suivie par les États-Unis (9.9 milliards), la France (9.7 milliards), le Royaume-Uni (8.8 milliards) et la **Suisse** (8.4 milliards). L'Allemagne est le premier fournisseur de services d'Italie (9.9 milliards), suivie par la France (9.3 milliards), l'Irlande (8.4 milliards), le Royaume-Uni (8.3 milliards), les États-Unis (7.7 milliards), le Luxembourg (7.6 milliards), et la **Suisse** (5.6 milliards).

Selon une étude de la Banque d'Italie, qui a effectué une analyse approfondie[8] du commerce des services de l'Italie pendant la période 1999-2018, force est de constater que le commerce des services a eu un impact sur le PIB et un taux de croissance **systématiquement inférieur** à ceux enregistrés par les principaux pays

[5] Données de l'*Osservatorio Economico - Ministero degli affari esteri.*
[6] *Eurostat – BoP. International trade in services [bop_its6_det], avril 2021.*
[7] *Eurostat – BoP, Total services, detailed geographical breakdown by EU Member States [bop_its6_tot],* avril 2021.
[8] Banca d'Italia, "*Gli scambi internazionali di servizi dell'Italia: una storia di mancata crescita?*", octobre 2019.

européens. Cette situation semble être largement liée à la faible compétitivité dudit secteur, d'une part en raison de l'**inefficacité des politiques sectorielles** et d'autre part aux **caractéristiques du système de production national**, telles que la faible présence des moyennes et grandes entreprises ainsi que le faible niveau d'internationalisation des PME, notamment en raison des coûts et des risques liés à un processus d'expansion à l'étranger.

3.4. Commerce bilatéral

3.4.1. Commerce bilatéral de marchandises

En 2020, l'Italie est le **quatrième partenaire** commercial de la Suisse après l'Allemagne, les États-Unis et la Chine, ce qui équivaut à 7% du total du commerce extérieur (-6% en valeurs absolues par rapport à 2019). Si l'on tient compte du commerce d'or et d'autres métaux précieux, pierres précieuses, objets d'art et antiquités, l'Italie est le 3ème partenaire (après l'Allemagne et les États-Unis).

En ce qui concerne les **exportations**, selon les statistiques de l'Administration fédérale des douanes l'Italie a constitué en 2020 le quatrième client de la Suisse (12.9 milliards CHF, 6% du total), ce qui correspond à une diminution de -8% par rapport à l'année précédente. Pour ce qui tient aux **importations**, en 2020 l'Italie a été le deuxième fournisseur de la Confédération (16.8 milliards, 9% du total) après l'Allemagne, ce qui correspond à une diminution de -10% par rapport à 2019. Le **solde commercial** négatif de la Suisse vis-à-vis de l'Italie est désormais une constante et les années 2018, 2019 et 2020 ne font pas exception.

Pour ce qui tient à la **typologie des marchandises** au centre de l'échange commercial entre les deux pays, le principal poste d'exportation de la Suisse vers l'Italie est celui des produits chimiques et pharmaceutiques, suivis par les instruments de précision et les montres, les machines, les produits du secteur énergétique ainsi que les métaux non précieux. Dans l'autre sens, les principaux achats suisses sont les produits chimiques et pharmaceutiques, les machines, les produits agricoles, les métaux non précieux, les textiles et l'habillement.

À noter que les **statistiques italiennes**[9] pour 2020 laissent apparaître des montants assez différents, avec des exportations italiennes vers la Suisse à hauteur de 25.2 milliards d'euros et des importations équivalentes à 9.5 milliards d'euros. Le déficit commercial suisse envers l'Italie en 2020 s'élèverait donc à 15.7 milliards d'euros.

Pour ce qui tient à l'**année 2021**, les statistiques suisses font état – pendant la période **janvier-septembre** – du dynamisme des échanges entre la Suisse et l'Italie: tant les exportations (+21%) que les importations (+12%) ont en effet connu une augmentation par rapport à l'année précédente. Si l'on considère aussi les données pré-pandémie, les résultats de 2021 montrent une augmentation quant aux exportations (+7% par rapport à 2019) et un léger recul (-2%) des importations. Les statiques italiennes relatives à la même période – tout en affichant des chiffres différentes – confirment la tendance à la hausse des exportations vers la Suisse (+14%) et des importations (+15%)

3.4.2. Commerce bilatéral de services

Selon les plus récentes statistiques Eurostat basées sur la balance des paiements, le commerce bilatéral des services en 2019 a produit un **excédent commercial pour l'Italie** équivalent à 2.8 milliards d'euros, en légère diminution par rapport à l'année précédente (3 milliards). L'Italie a exporté pour 8.4 milliards de prestations de services vers la Suisse. La Suisse a pour sa part vendu pour 5.6 milliards de services à l'Italie. Il est à relever que ces échanges se font pour plus de deux tiers avec le Nord de l'Italie. Pour la **Lombardie**[10], la Suisse est le premier marché pour les services aux entreprises, pour près de 2.2 milliards en 2019. Le montant des exportations de services (informatique et communications, services financiers et d'assurance, recherche et développement, etc.) de la Lombardie vers la Suisse est même plus élevé (de 0.2 milliards) que celui de cette région vers le Royaume-Uni, le pays suivant de ce classement.

Dans ces échanges, l'importance du **secteur financier et des assurances** est certes à relever (1.6 milliards de francs), mais – dans le commerce bilatéral de services entre la Suisse et l'Italie – environ un quart du montant annuel total est lié aux **voyages**[11]: en se rendant en Italie (voyages d'affaires exclus), les Suisses importent de facto 2.4 milliards d'euros de services. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique[12], à cause de la pandémie les touristes italiens ont totalisé environ 447'000 nuitées dans des structures hôtelières suisses en 2020, ce qui équivaut à une diminution de moitié par rapport à 2019 (888'000 nuitées). Une légère

[9] Ces chiffres proviennent de l'*Osservatorio Economico* du Ministère des affaires étrangères.
[10] https://www.bancaditalia.it/pubblicazioni/economie-regionali/2020/2020-0003/2003-lombardia.pdf (p. 83, tableau a2.14).
[11] *Eurostat – BoP. International trade in services [bop_its6_det], avril 2021.*
[12] OFS: *Hôtels et établissements de cure: arrivées et nuitées en Suisse selon la provenance des hôtes (résultats cumulés)*, avril 2021.

diminution avait déjà été enregistrée au cours des cinq années précédentes, mais la baisse moyenne n'était que d'environ -2.5% par année.

3.4.3. Relations transfrontalières et marché du travail

L'importance des relations transfrontalières entre la Suisse et l'Italie est considérable et affecte la globalité des relations économiques bilatérales. La proportion du commerce extérieur avec les régions frontalières italiennes (Lombardie, Piémont, Trentin-Haut-Adige et Vallée d'Aoste) sur le commerce total avec l'Italie est restée à peu près stable pendant ces dernières années. Aussi en 2020, cette typologie de commerce représente encore **environ 40% de nos échanges bilatéraux** avec l'Italie.

La **Lombardie** est de loin la région la plus importante (30% du volume des échanges IT-CH) et s'affirme comme l'un des moteurs économiques européens (23% du PIB italien selon la moyenne des années 2017-2019). En 2020, les exportations de cette région vers la Suisse (7 milliards d'euros) étaient de 63% supérieurs à celles en direction de la Chine[13].

Du point de vue de l'Italie, les exportations italiennes depuis ces régions de frontière vers la Suisse (9 milliards d'euros) sont presque équivalentes aux exportations de l'Italie entière vers des pays comme les **Pays-Bas** et l'**Autriche**.

Du côté suisse, c'est le **Tessin** qui affiche l'interdépendance commerciale la plus élevée avec l'Italie. Selon les données de l'Administration fédérale des Douanes (2020), 23% du commerce extérieur de la Suisse avec l'Italie se fait avec le Tessin, 24% des importations suisses en provenance d'Italie sont destinées au Tessin et 18% des exportations suisses vers l'Italie proviennent du Tessin.

Compte tenu de l'importance des **relations transfrontalières** italo-suisses, un dialogue dédié aux questions transfrontalières se tient chaque année, auquel participent des représentants des deux capitales et des régions frontalières. En ce qui concerne les relations du Canton du Tessin avec la Lombardie et le Piémont, l'organisation transfrontalière **Regio Insubrica**, crée en 1995, joue aussi un rôle de premier plan. Toujours dans ce contexte, il convient de mentionner le programme de coopération transfrontalière **Interreg**, doté d'un budget d'environ 160 millions d'euros – de provenance principalement européenne – pour la réalisation de projets d'intérêt commun. Dans le cadre de la définition des contenus du programme **Interreg 2021-2027**, des réflexions – à l'aide d'une étude ad hoc réalisé par le centre de recherche BAK Basel – sont en cours afin d'assurer une harmonisation accrue entre les instruments de financement européens et ceux directement liés à la Confédération (Nouvelle politique régionale NPR).

Le **marché du travail** est l'un des domaines les plus importants et délicats des relations transfrontalières. En **septembre 2021**, l'Office fédéral de la statistique recensait 74'000 **travailleurs frontaliers** provenant d'Italie actifs au Canton du Tessin (+4% par rapport à 2020), devenu de facto depuis longtemps l'un des plus importants employeurs de la Lombardie. À titre d'exemple, dans un classement purement théorique, le Tessin résulte être le deuxième employeur de la Région, après le groupe Luxottica. La forte croissance de cette force de travail depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre circulation des personnes (doublement du nombre des frontaliers depuis 2003) a provoqué d'importantes conséquences sur le marché du travail tessinois: un accroissement de main-d'œuvre qualifiée disponible ainsi qu'une pression sur les salaires[14].

Dans le **contexte exceptionnel lié à pandémie**, il convient de souligner que la coopération fructueuse entre les deux États a permis de continuer à garantir la libre circulation des travailleurs frontaliers, en particulier des 4'000 professionnels actifs au Tessin dans le secteur de la santé. En même temps, les travailleurs frontaliers actifs en Suisse dans les secteurs où l'activité n'a pas été suspendue ont pu continuer à compter sur une source de revenu précieuse pendant les mois les plus dramatiques du confinement. On rappellera ici qu'en juin 2020 la Suisse et l'Italie ont conclu un **accord amiable** qui règle l'imposition des frontaliers ayant effectué du télétravail à la suite des mesures prises dans le contexte de lutte contre la COVID-19. Concrètement l'accord permet de considérer – à titre exceptionnel pendant la durée de la pandémie – que les jours travaillés à domicile dans l'État de résidence sont considérés comme des jours travaillés dans l'État dans lequel la personne aurait exercé son emploi en temps normal.

Sur un plan plus général, la **réciprocité** entre la Suisse et l'Italie en matière de libre circulation des travailleurs est un sujet de préoccupation des régions frontalières suisses. À ce sujet, le Conseil fédéral a adopté en juin 2021 le rapport "Conditions d'accès au marché entre la Suisse et les pays limitrophes dans une perspective de réciprocité", en exécution du postulat 17.3137 Chiesa (2019). Le rapport s'est notamment focalisé sur les **conditions d'accès entre la Suisse et l'Italie**. Le rapport aboutit à la conclusion générale qu'il n'y a pas de

[13] Données Istat sur le commerce des territoires italiens, 2019, https://www.coeweb.istat.it/

[14] Cf. les publications du SECO à propos de ce sujet:

discriminations systématiques envers les prestataires de services de courte durée et les participants à des appels d'offres suisses dans les marchés couverts par des accords internationaux. En revanche, compte tenu de la plus grande complexité du cadre législatif de l'Italie comparé aux autres pays limitrophes et à la Suisse, les opérateurs suisses sont confrontés avec ce pays à une plus grande lourdeur administrative.

4. Investissements directs

4.1. Évolution et perspectives générales

Par rapport à ses voisins européens, l'Italie n'attire que **peu d'investissements directs étrangers** (IDE): sa part de marché ne représente en effet que le 2% du total des investissements directs en Europe, ce qui la place au douzième rang parmi les pays UE. De plus, les flux d'IDE en Italie sont particulièrement volatiles.

La faible capacité de l'économie italienne à attirer les investissements est connue. De manière générale, les **principaux repoussoirs** pointés du doigt sont la lourdeur administrative, l'incertitude juridique, des forts coûts énergétiques, un niveau de fiscalité élevé et la perception d'une corruption répandue.

Le **stock d'investissements** directs étrangers en Italie s'élevait à 382 milliards d'euros fin 2020 (-3% par rapport à l'année précédente). En ce qui concerne la provenance de ces investissements, les principaux pays investisseurs en Italie sont la France, les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse (20 milliards d'euros, selon les statistiques italiennes).

Les stocks des **investissements italiens à l'étranger** se situaient à 478 milliards d'euros fin 2020 (-4% par rapport à l'année précédente). Parmi les principaux pays destinataires figuraient les États-Unis, l'Espagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne et la France.

En 2020, les secteurs qui ont attiré la plupart des investissements étrangers en Italie sont les services aux entreprises dits "B2B" (13%) ainsi que la conception de logiciels et des services informatiques (12%). Aussi le secteur de la logistique (12%), la finance (8%) et la pharmaceutique (7%) ont suscité l'intérêt des investisseurs étrangers. En revanche, les secteurs des machines industrielles et du textile ont enregistré une baisse, en raison du climat d'incertitude qui a régné pendant les mois de fermeture.

Il convient de noter que les IDE ne suivent pas une répartition homogène sur le territoire national, étant concentrés dans les régions caractérisées par la présence des districts industriels les plus innovants (par exemple mécatronique, luxe et design, textile, biomédical), notamment dans le Nord-Ouest (58% des IDE) et l'Italie centrale (24%).

4.2. Investissements bilatéraux

Malgré la faiblesse de la croissance économique, l'Italie **demeure un partenaire intéressant pour les investisseurs suisses**. Les secteurs attirant le plus d'investissements helvétiques sont l'industrie manufacturière, l'industrie pharmaceutique, le commerce de gros, le secteur de l'énergie, la logistique et le transport, ainsi que la finance et les assurances. Les groupes **pharmaceutiques** Novartis et Roche ont notamment renforcé leurs investissements dans un secteur stratégique sur lequel l'Italie mise beaucoup. C'est la reconnaissance de l'importance du **seul secteur manufacturier qui n'a pas ressenti la crise** (croissance de plus de +10% de production industrielle depuis 2009), qui attire encore les investissements étrangers et qui garantit des emplois bien rétribués. L'Italie est devenue en 2018 le premier pays producteur pharmaceutique de l'Union européenne, dépassant l'Allemagne. Environ la moitié du secteur en Italie est contrôlé par des entreprises à capitaux étrangers.

Depuis la libéralisation du secteur **énergétique** en Italie en 2000, les opérateurs suisses, notamment ABB, Axpo, Alpiq, BKW et REpower, ont investi massivement dans ce secteur. Le **marché italien** est devenu une des **premières sources de chiffre d'affaires** pour certaines de ces entreprises. Le gazoduc Trans Adriatic Pipeline (TAP), entré en fonction en 2020 et qui assure le transport du gaz du Caucase vers l'Italie et de là, vers la Suisse, à travers Transitgas, voit aussi une participation suisse. Enfin, Swisspower Renewables AG a récemment racheté plusieurs centrales de production d'énergie renouvelable en Italie. Dans le secteur des **transports** des marchandises on retrouve des entreprises suisses tels que SBB Cargo, Hupac ou encore Bertschi. Dans le transport aérien, SWISS offrait – avant la pandémie – des vols directs vers douze destinations italiennes.

Swisscom est propriétaire à hauteur de 100% du capital de Fastweb (entreprise leader en Italie dans l'accès internet). SwissPost International poursuit une stratégie d'expansion en Italie selon le modèle du franchising.

Plusieurs **instituts bancaires** suisses sont présents avec des activités "on-shore". UBS et Credit Suisse disposent de filiales à part entière sur le territoire italien. Julius Bär est active en Italie au travers de sa société d'investissements Kairos. Le secteur des **assurances** est également bien représenté avec Swiss Re, Zürich, Helvetia et Swiss Life.

Il convient de souligner que Atlantia Group, la société holding de la famille Benetton, a vendu fin 2020 au *private equity* suisse **Partners Group** le 49% de Telepass, leader italien des fournisseurs de systèmes électroniques de péages routiers. L'opération – d'une valeur de **1.1 milliards d'euros** – constitue l'une des plus importantes acquisitions effectuées par un acteur suisse en Italie. De par son importance stratégique, l'opération a dû être soumise au gouvernement italien, qui l'a approuvée.

En 2021, **Zurich Italia** a racheté à Deutsche Bank le réseau des conseillers financiers de cette dernière (Deutsche Bank Financial Advisors). Les termes de l'accord prévoient le transfert de 1'100 conseillers, d'une centaine d'employés et de 16 milliards d'euros de fonds sous gestion. Cette acquisition permettra à Zurich de renforcer sa présence sur le marché italien. La valeur de la transaction est d'environ 370 millions d'euros. En 2021, on signale également l'acquisition de la part du **groupe tessinois Riri** de l'entreprise toscane DMC, spécialiste dans le secteur des composants métalliques pour la haute couture, ainsi que de l'entreprise Amom, active dans le même secteur.

Ceci a permis de franchir un nouveau cap en vue de la création d'un seul pôle consacré au accessoires de luxe visant à développer un portefeuille équilibré constitué de zips, boutons, composants métalliques et bijoux.

Selon une étude de la Banca Dati Reprint (Politecnico di Milano) publiée en 2017, les entreprises contrôlées par la Suisse en Italie emploient environ 65'000 personnes. L'Istat quant à lui compte environ 1'400 sociétés contrôlées depuis la Suisse en Italie. Selon d'autres sources (Orbis Corporate Database), le nombre d'employés actifs dans le Péninsule pour des entreprises suisses (environ 3'700 recensées fin 2019) serait bien plus important (118'000).

Selon les statistiques de la Banque nationale suisse (BNS)[15], **les stocks d'IDE suisses en Italie** à fin 2020 s'élevaient à 21.4 milliards de francs et les **stocks d'IDE italiens en Suisse** à 4.1 milliards de francs. Ces chiffres n'ont pas fait état de modifications majeures au courant des trois dernières années.

5. Promotion commerciale et économique

5.1. Instruments de la promotion économique extérieure

Depuis 2012, les activités de promotion de la place économique et des exportations suisses vers l'Italie sont assurées par le **Swiss Business Hub Italia**, qui a ses bureaux auprès du Consulat général à Milan. Le Swiss Business Hub Italia constitue un interlocuteur de premier ordre des PME suisses intéressées au marché italien, ainsi qu'une porte d'accès pour des investisseurs italiens intéressés par la Suisse.

La **Chambre de commerce suisse en Italie** (renommée *Swiss Chamber* en 2016) joue à son tour un rôle important dans la promotion et la défense des intérêts des principales entreprises suisses présentes en Italie. Elle est intégrée dans le système italien des chambres de commerce et est officiellement reconnue par le Ministère du Développement économique. Sa mission est de favoriser le développement des relations commerciales, industrielles et économiques entre les deux pays. Elle fait partie des chambres de commerce étrangères les plus actives en Italie. En mai 2019, elle a célébré **100 ans d'activités**.

L'**Ambassade** organise tout au long de l'année des évènements en lien avec la politique économique suisse en Italie. En 2018, 2019, 2020 et 2021, par exemple, cela a été le cas pour la thématique du fintech ("**Swiss Fintech Day**"), en coopération étroite avec le Swiss Business Hub. Le Swiss Fintech Day vise notamment à véhiculer l'image innovante de notre place financière et technologique, tout en facilitant les contacts entre les acteurs institutionnels et privés suisses et italiens. De plus, en 2020, l'Ambassade et le Swiss Business Hub ont mandaté l'École Polytechnique de Milan avec une étude relative aux éléments de convergence entre l'écosystème Fintech italien et suisse, avec une attention particulière à la dimension de la durabilité. Les principaux résultats de l'étude ont été présentés dans le cadre du Swiss Fintech Day. En 2021, le Fintech Day – organisé auprès de l'École Polytechnique de Milan – a mis l'accent sur les principales tendances dans le domaine de l'Insurtech.

[15] https://data.snb.ch/ . Il s'agit d'une donnée différente de celle provenant de la Banque d'Italie, cf. annexe 5.

Il convient également de mentionner les nombreux événements du cycle "**La Svizzera delle idee**", une initiative lancée en 2018 pour renforcer la perception de la Suisse en Italie en tant que pays innovant, compétitif et solidaire. Dans ce cadre, l'Ambassade réunit plusieurs fois par an des personnalités éminentes du secteur privé, du monde universitaire et de la politique afin d'échanger sur des sujets d'actualité (par ex. en 2021: santé et innovation, *best practices* en matière d'égalité de genre).

5.2. Intérêt pour la Suisse comme destination touristique et lieu d'étude

L'organisation faîtière **Suisse Tourisme** est présente en Italie avec un bureau à Milan et une antenne à Rome. Malgré la situation économique difficile en Italie et la force du franc suisse, l'Italie constitue un pays prioritaire pour la promotion touristique suisse. En faisant abstraction de l'année 2020, trop lourdement influencée par la pandémie, l'Italie est en moyenne le 6ème marché pour le tourisme suisse (après Allemagne, USA, GB, France et Chine). L'importance économique des échanges dans ce secteur est illustrée au §3.4.2 (Commerce bilatéral de services).

Dans le secteur de l'**éducation**, la Suisse jouit d'une excellente réputation dans la Péninsule. De nombreux étudiants italiens ou chercheurs s'inscrivent auprès des universités et écoles polytechniques fédérales suisses et un nombre élevé d'étudiants et chercheurs postule pour obtenir une bourse d'étude. À titre d'exemple, on mentionnera ici **Alessandro Figalli**, professeur auprès de l'École Polytechnique fédérale de Zurich et lauréat de la médaille Fields (équivalent au Prix Nobel des mathématiques) en 2018. *Swiss Learning* et les écoles privées suisses accordent donc une attention particulière au marché italien.

5.3. Intérêt pour la Suisse comme lieu d'investissement

Pour **Switzerland Global Enterprise**, l'Italie est un pays prioritaire dans le contexte de la promotion des investissements en Suisse. De nombreuses entreprises italiennes s'intéressent à la Suisse comme lieu d'implantation à cause de la stabilité et de la compétitivité de son économie et des conditions-cadres favorables comme une fiscalité attractive. Ces facteurs, ainsi que la proximité géographique et culturelle entre le Canton du Tessin et le nord de l'Italie, ont favorisé l'implantation de nombreuses entreprises italiennes dans ce canton, en particulier dans le secteur de la mode et – plus récemment – dans le secteur de l'informatique et de l'intelligence artificielle. Un aspect important dans la promotion de la place économique suisse est la possibilité d'utiliser la Confédération comme plate-forme pour s'internationaliser vers les marchés mondiaux. Parmi les avantages figure aussi le dense réseau d'accords commerciaux avec les pays hors UE (Chine, Japon, Canada) et la présence de *clusters* sectoriels de renommée mondiale dans des secteurs très innovants.

5.4. Intérêt pour la place financière suisse

Si l'image de la Suisse en Italie est généralement bonne ou même très bonne, celle de sa place financière est quant à elle plus nuancée. La perception dominante dans les médias est en effet celle d'une place financière certes forte et stable, pouvant toutefois favoriser encore l'évasion fiscale. Malgré les développements des dernières années et la normalisation qui s'en est suivie, des facteurs ponctuels (par ex. chronique judiciaire italienne, turbulences politiques, Brexit, insécurité sur l'avenir de l'euro, modifications fiscales internes) peuvent engendrer quelques allusions aux anciens clichés.

Cela dit, ses qualités reconnues (solidité, stabilité, compétences et savoir-faire) font en sorte que la place financière suisse demeure compétitive pour les capitaux italiens. Sur le plan de l'image, le rapport 2020[16] de Présence suisse souligne en outre que "*Les médias étrangers ont diffusé des commentaires très positifs sur le rôle et l'efficacité de la place financière suisse et de ses acteurs dans la gestion de la pandémie de COVID-19*". Cela est sans doute vrai pour l'Italie, où la rapidité de la mise en œuvre des crédits-COVID dans la Confédération a été souvent louée, notamment en comparaison aux difficultés constatées en Italie.

L'incertitude politique en Italie en 2018 avait provoqué un afflux de nouveaux capitaux depuis la Péninsule dans les banques suisses. Une tendance qui semble continuer – voire s'accentuer – en raison des incertitudes liées aux **éventuelles conséquences fiscales de la pandémie** sur les fortunes privées.

[16] PRS, *La Suisse vue de l'étranger en 2020*

ANNEXE 1

Structure de l'économie

	2019	2020
Secteur primaire	2.1%	2.2%
Secteur manufacturier et construction	23.8%	23.8%
Services	74.0%	74.0%
- dont services publiques	16.4%	17.6%
Secteur primaire	3.8%	3.9%
Secteur manufacturier	26.1%	25.9%
Services	70.1%	70.2%
- dont services publiques**	14.2%	14.1%

Source: Istat, http://dati.istat.it/ (extraction avril 2021), sauf:
**) ILOSTAT, Employment distribution by economic activity - ILO modelled estimates, novembre 2020.*
***) ILOSTAT, Public employment by sectors and sub-sectors of national accounts, avril 2021.*

ANNEXE 2

Principales données économiques

	2017	2018	2019	2020
PIB (EUR milliards – prix courants)	1'737	1'772	1'791	1'652
PIB/habitant (EUR)	28'662	29'290	29'671	27'415*
Croissance (% du PIB)	1.7	0.9	0.3	-8.9
Inflation (%)	1.3	1.2	0.6	-0.1
Chômage (%)	11.3	10.6	9.9	9.1*
Solde budgétaire (% du PIB)	-2.4	-2.2	-1.6	-9.5
Solde des transactions courantes (% du PIB)	2.6	2.5	3.0	3.6
Dette publique (% du PIB)	134.1	134.4	134.6	155.6
Service de la dette (% du PIB)**	4.0	3.8	3.7	3.6

*) *prévisions*

Source: IMF, World Economic Outlook Database*, avril 2020, sauf:*
***)* *Ministero dell'Economia e delle Finanze, Documenti Economia e Finanza 2020*

ANNEXE 3

Partenaires commerciaux de l'Italie

Exporte 2020						Importe 2020					
Rang	**Bestimmungsland**	**Mrd. €**	**Anteil in %**	**Veränderung gegenüber dem Vorjahr (%)**	**Rang +/- zu Vorjahr**	**Rang**	**Herkunftsland**	**Mrd. €**	**Anteil in %**	**Ver. (%)**	**Rang +/- zu Vorjahr**
1	Deutschland	55.685	12.8	-4.8	0	1	Deutschland	60.317	16.3	-12.0	0
2	Frankreich	44.660	10.3	-11.7	0	2	China	32.144	8.7	+1.5	+1
3	USA	42.468	9.8	-6.7	0	3	Frankreich	31.316	8.5	-10.1	-1
4	Schweiz	25.231	5.8	-2.9	0	4	Niederlande	21.926	5.9	-1.4	+1
5	UK	22.420	5.2	-11.1	0	5	Spanien	19.596	5.3	-14.8	-1
6	Spanien	20.429	4.7	-16.7	0	6	Belgien	18.162	4.9	-8.2	0
7	Belgien	14.874	3.4	+4.3	0	7	USA	14.785	4.0	-13.1	0
8	Polen	12.985	3.0	-4.1	0	8	Schweiz	9.519	2.6	-12.9	+1
9	China	12.887	3.0	-0.6	0	9	Russland	9.329	2.5	-34.9	-1
10	Niederlande	11.256	2.6	-6.2	0	10	Polen	9.275	2.5	-12.9	0
11	Österreich	9.188	2.1	-12.2	0	11	Österreich	8.460	2.3	-16.9	+1
12	Türkei	7.727	1.8	-7.4	0	12	UK	8.417	2.3	-19.0	-1
	Europa (EU 28)	244.083	56.3	-9.8			**Europa (EU 28)**	223.660	60.5	-11.3	
	Total	433.559	100.0	-9.7			**Total**	369.969	100.0	-12.8	

Source: Osservatorio Economico du Ministère des affaires étrangères sur données Istat

N.B : *ces statistiques italiennes montrent des chiffres très différentes de celles suisses en ce qui concerne le commerce bilatéral. Pour les statistiques de l'Administration fédérale des Douanes se référer à l'Annexe 4 ou au §3.4.*

ANNEXE 4

Échanges commerciaux bilatéraux

Évolution des échanges commerciaux :

	Export CH (CHF Mio.)	*Variation (%)*	**Import CH** (CHF Moi.)	*Variation (%)*	Solde CH (CHF Mio.)	Volume (CHF Mio.)
2009	15'808	-15.8	18'074	-16.6	-2‘266	33‘883
2010	15'981	1.1	18'699	3.5	-2‘718	34‘679
2011	16'290	1.9	19'198	2.7	-2‘909	35‘488
2012*	16‘784	*)	25‘970	*)	-9‘186	42‘754
2013	16‘831	0.3	23‘061	-11.2	-6‘230	39‘892
2014	16‘160	-4.0	20‘710	-10.2	-4‘550	36‘870
2015	14‘936	-7.6	18‘764	-9.4	-3‘828	33‘700
2016 *(Total 1)***	14’390 *(12'504)*	-3.7 *(-2.4)*	19’469 *(16'795)*	3.8 *(4.4)*	-5’080 (- 4’291)	33’859 (29'299)
2017 *(Total 1)***	15‘849 *(13'762)*	10.1 *(10.1)*	19‘819 *(18'006)*	1.8 *(7.2)*	-3‘970 *(-4'244)*	35‘669 *(31'768)*
2018 *(Total 1)***	16’472 *(14'363)*	3.9 *(4.4)*	20’806 *(18'767)*	5.0 *(4.2)*	-4’334 *(-4'404)*	37’278 *(33’130)*
2019 *(Total 1)***	16’063 *(14'069)*	-2.5 *(-2.0)*	22’235 *(18'748)*	6.9 *(-0.1)*	-6’172 *(-4'679)*	38’298 *(32'817)*
2020 *(Total 1)***	14’598 *(12’981)*	-9.1 *(-7.7)*	22’200 *(16’799)*	-0.2 *(-10.4)*	-7’603 *(-3’818)*	36’798 *(29’780)*

Source : Administration fédérale des douanes, avril 2021

*) Avec effet au 01.01.2012, l’AFD a procédé à des changements méthodologiques de calcul des importations et exportations. Dès lors, les comparaisons entre 2012 et les années précédentes ne sont plus possibles.

**) Total "conjoncture" (total 1): sans or en barres et autres métaux précieux, monnaies, pierres précieuses et gemmes, ni objets d'art et antiquités

Répartition des produits

Exportations 2020

Catégorie	**Poids** (%total exportations)
Produits des industries chimiques et pharmaceutiques	47%
Instruments de précision, horlogerie et bijouterie	10%
Machines, appareils, électronique	8%
Produits énergétiques	6%

Importations 2020

Catégorie	**Poids** (%total exportations)
Produits des industries chimiques et pharmaceutiques	21%
Machines, appareils, électronique	10%
Instruments de précision, horlogerie et bijouterie	10%
Textiles, habillement, chaussures	7%

ANNEXE 5

Italie – Principaux pays investisseurs

	Investissements directs, stock (EUR milliards.)	
Pays	**2019**	**Part en 2019 (%)**
Luxembourg	78	20
France	71	18
Pays-Bas	68	17
Royaume-Uni	55	14
Allemagne	36	9
Suisse	**23**	**6**
Espagne	11	3
Belgique	11	3
États-Unis	10	2
Autriche	5	1
Total	**396**	

Source : Banque d'Italie, investissements directs étrangers par pays (méthodologie du « extended directional principle » [17]), décembre 2020:
http://www.bancaditalia.it/statistiche/tematiche/rapporti-estero/investimenti-diretti/index.html

[17] Notes de la Banque d'Italie: *Direct investment statistics by counterpart country are presented according to the immediate counterpart country (i.e. the immediate source or recipient of funding). In accordance with international standards, the extended directional principle is applied to direct investment statistics by counterpart country. The extended directional principle differs from the asset/liability principle used for aggregate direct investment statistics included in balance of payments and international investment position accounts. The difference between the two principles depends on the treatment of reverse investment (i.e. when an affiliate invests in its parent). Under the extended directional presentation, reverse investment is subtracted to derive the amount of total outward investment of the reporting country: if a resident parent borrows money from one of its foreign affiliates, this is subtracted in calculating the reporting country's outward investment because it reduces the amount of money that that country's parents have invested in their foreign affiliates. Under the asset/liability presentation, reverse investment is instead recorded as a liability of the reporting country.*

ANNEXE 6

Entreprises suisses dans le pays
(Liste non exhaustive)

Banques / Affaires financières	
Credit Suisse (Italy) S.p.A.	Via Santa Margherita 3, 20121 Milano
UBS (Europe) S.p.A.	Viale del Vecchio Politecnico 3, 20121 Milano
Banca Julius Bär S.p.A. / Kairos	Via Durini 16, 20100 Milano
Vontobel Asset Management S.p.A.	Via Galileo Galilei 5, 20124 Milano
Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA	Palazzo Chiesa Corso Venezia 36 20121 Milano
Pictet Milan - Asset Management Pictet & Cie (Europe) SA	Via della Moscova, 3, 20121 Milano Via Privata Fratelli Gabba, 1, 20121 Milano
Assurances	
Helvetia Assicurazioni	P. Pigna 56, 00186 Roma
Nationale Suisse Assic. S.p.A.	Via dei Giuochi Istmici 7, 00194 Roma
Swiss Life (Italia) S.p.A.	Corso di Porta 2, 20122 Milano
Swiss Re Europa SA	Via dei Giuochi Istmici 40, 00194 Roma
Zurigo Assicurazioni S.p.A.	Piazza Carlo Erba 6, 20129 Milano
Prestations de service	
Alpiq Energia S.r.l.	Via Montalbino 3, 20159 Milano
Danzas S.p.A.	Viale Marconi 6, 20060 Liscate (MI)
Electra IT S.p.A. (BKW FMB Energie AG)	Via Fara Gustavo 28, 20124 Milano
EGL-Elektrizitätsges. Laufenburg AG	Piazza Dante 7, 16121 Genova
Hapimag Italia S.r.l.	Via Vittorio Veneto 7b, 47100 Forlì
Hotelplan Italia S.p.A.	Corso Italia 1, 20122 Milano
Kuoni Gastaldi S.p.A.	Club Tour srl, Via Murat 38, 20159 Milano
Nagravision Italia S.r.l. (Kudelski)	Piazzale Biancamano 8, 20121 Milano
Panalpina Trasporti Mondiali S.p.A.	Interporto S.I.T.O., Prima Strada 12, 10043 Orbassano (TO)
REpower Italia S.p.A.	Viale Bianca Maria 15, 20122 Milano
SBB Cargo Italia S.p.A.	Via Chiesa Damerdano 2, 21013 Milano
SGS Société Générale de Surveillance	Via G. Gozzi 1/a, 20129 Milano
Swisscom S.p.A.	Via Caldera 21, 20153 Milano
Swiss International Air Lines	Via Spadolini 7, 20141 Milano
Swiss Post Int. (Italy) S.r.l.	Via Cassino d'Alberi 21, 20067 Tribiano (MI)
Chimie et Industrie pharmaceutique	
Clariant (Italia) S.p.A.	Via Vittor Pisani 16, 20124 Milano
Novartis Italia S.p.A.	Viale Pavese 24, 00144 Roma
Roche S.p.A.	Via G.B. Stucchi 110, 20052 Monza (MI)
Syngenta S.p.A:	Via Gallarate 139, 20151 Milano
Alimentation :	
Emmi Italia S.r.l.	Corso Magenta 56, 20123 Milano
Lindt & Sprüngli S.p.A.	Via Buccari 33, 21056 Induno Olona (VA)
Nestlé Italiana S.p.A.	Via Giulio Richard 5, 20143 Milano
Switzerland Cheese Marketing S.p.A.	Corso Magenta 56, 20123 Milano
Industrie horlogère:	
Audemars Piguet S.p.A.	Via Melchiorre Gioia 168, 20125 Milano
Rolex Italia S.p.A.	Via Romagnoli 1, 20121 Milano
The Swatch Group (Italia) S.p.A.	Centro Direzionale Milanofiori, 20089 Rozzano (MI)
Industrie:	
Aebi Schmidt Italia S.r.l.	Via dei Pinali 11, Cimpello, 33080 Fiume Veneto
Asea Brown Boveri S.p.A.	Piazzale Lodi 3, 20135 Milano
Bobst Italiana S.p.A.	Via Pisa 250, 20099 Sesto San Giovanni (MI)
Buehler S.p.A.	Via Goldoni 17, 20129 Milano
Charmilles Technologies Italia S.r.l.	Via Monte Nevoso 2, 20095 Cusano Dilanino (MI)
Contraves S.p.A. (--> Rheinmetall AG)	Via Affile 102, 00131 Roma
Georg Fischer S.p.A.	Via Sondrio 1, 20063 Cernusco sul Naviglio (MI)
Lafargeholcim (Italia) S.p.A.	c/o Cementeria di Merone, Via Volta 1, 22046 Merone (CO)
KABA S.r.l.	Via A. Costa 6, 40013 Castel Maggiore (BO)
Lemo Italia S.p.A.	Viale Lunigiana 25, 20125 Milano
Matisa S.p.A.	Via Ardeatina km. 21, 00040 S. Palomba/Pomezia
Nüssli (Italia) srl	Via Quittengo 41, 10154 Torino
Rieter Italiana S.r.l.	Via Boscovich 27, 20124 Milano
Sauter Italia	Via dei lavoratori 131, 20092 Cinisello Balsamo (MI)
Schindler S.p.A.	Via Monza 1, 20049 Concorezzo (MI)
Sulzer Italia S.p.A.	Piazza Duca d'Aosta 12, 20124 Milano

ANNEXE 7

Liste des principales entreprises du pays présentes en Suisse

Sociétés	Adresse
Banques / Affaires financières:	
Banca Popolare di Sondrio (Suisse) Sa	Via Luvini 2/a, 6900 Lugano
Generali (Schweiz) Holding	Soodmattenstrasse 10, 8134 Adliswil ZH
IntesaSanPaolo PrivatBank Suisse Sa	Via Balestra 12, 6900 Lugano
Prestations de service:	
Autogrill Schweiz AG	Neuhardstrasse 31, 4600 Olten
Bulk Trading SA	Piazza Molino Nuovo 17, 6900 Lugano
Cavagna Group Switzerland SA	Via Vegazzi 4, 6900 Lugano
ENI (Suisse) SA	Avenue de Gratta-Paille 1, 1003 Lausanne
Francesco Parisi Spedizioni Sagl	Via Soldini 13, 6830 Chiasso
Chimie et Industrie pharmaceutique:	
Dompé International SA	Rue de la Fontaine 3, 1860 Aigle
Menarini AG	Eggbühlstrasse 14, 8050 Zürich
Recordati SA	Piazza Boffalora 4, 6830 Chiasso TI
Zambon Switzerland Ltd	Via Industria 13, 6814 Lamone-Cadempino TI
Alimentation:	
Barilla Switzerland AG	Zugerstrasse 76/B, 6340 Baar
Campari (Schweiz) AG	Lindenstrasse 8, 6341 Baar
Citterio Giuseppe SA	Via al Forte 3, 6900 Lugano
Ferrero (Schweiz) AG	Baarerstrasse 82, 6300 Zug
Illycafé AG	Wiesengrundstrasse 1, 8800 Thalwil
Negroni Pietro SA	Via Albertolli 3, 6830 Chiasso
Giovanni Rana SA	Riva Albertolli 1, 6900 Lugano
Segafredo Espresso Worldwide Ltd	Rue de Rhône 67, 1207 Genève
Industrie horlogère:	
Sector Group SA	Via Maggio 1, 6900 Lugano
Industrie:	
Arredo Più (Schweiz) AG	Holstrasse 507/50, 8048 Zürich
Bulgari SA	Rue du Rhône 30, 1204 Genève
Consitex SA (Ermenegildo Zegna)	Via Ligornetto 13, 6855 Stabio
Ferragamo Suisse SA	Via Angelo Maspoli 18, 6850 Mendrisio
Fiat Group Automobiles Switzerland SA	Zürcherstrasse 111, 8952 Schlieren ZH
Gucci International NV	Via Industria 19, 6814 Cadempino TI
IVECO (Schweiz) AG	Kriegackerstrasse 36, 4132 Muttenz
Luxottica (Schweiz) AG	Hohlstrasse 560, 8048 Zürich
Maserati Suisse SA	Zürcherstrasse 111, 8952 Schlieren
Natuzzi (Switzerland) AG	Rigistrasse 9, 8006 Zürich
Pirelli Tyre Suisse SA	St. Jakobsstrasse 54, 4052 Basel
Riello AS	Centro Vedeggio 2, 6814 Lamone
Safilo Switzerland AG	Herostrasse 7, 8048 Zürich